



---

# CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1992-1993

---

23 JUIN 1993

---

## PROJET DE DECRET

MODIFIANT L'ARRETE ROYAL N° 542 DU 31 MARS 1987  
PORTANT L'ORGANISATION, LE FONCTIONNEMENT ET LA GESTION  
DES HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE L'ETAT  
A GAND ET A LIEGE (1)

---

## AMENDEMENTS

PROPOSES PAR M. WINKEL ET CONSORTS

---

---

(1) Voir doc. Conseil 100 (1992-1993) n°s 1 et 2.

## Article 2

A cet article, modifiant l'article 4, § 2, compléter l'alinéa 1<sup>er</sup> comme suit :

— choisis pour leur compétence particulière dans la gestion hospitalière et/ou dans le domaine des soins de santé.

### *Justification*

Garantir la compétence plutôt que la gestion politisée.

## Article 6

A cet article modifiant l'8, § 3, du même arrêté, supprimer la 2<sup>e</sup> phrase du premier alinéa :

« L'administrateur délégué peut cependant exercer une activité rétribuée n'absorbant pas une grande partie de son temps moyennant une décision motivée du conseil d'administration qui apprécie la compatibilité des deux activités. »

### *Justification*

Suivant l'avis du Conseil d'Etat, le texte permet le cumul avec une activité, ce qui serait une erreur pour une fonction aussi importante.

X. WINKEL.  
Th. DETIENNE.  
H. SIMONS.